



## CHARTE DE LA VILLE DE TUNIS

# PROJET « A'SIMA TUNIS : PLANIFICATION STRATEGIQUE ET GOUVERNANCE MULTINIVEAU POUR UNE VILLE METROPOLITAINE RESILIENTE »

DECEMBRE 2022



Partenaires associés:

## TABLE DES MATIERES

Vision commune.....	3
Valeurs partagées.....	3
Engagements.....	3
→ Pour le droit à une ville inclusive.....	3
→ Pour le droit à l'initiative économique.....	4
→ Pour le droit à un environnement sain.....	4
→ Pour le droit à l'initiative culturelle.....	5
→ Pour le droit à un patrimoine sauvegardé et valorisé.....	5
→ Pour le droit à un transport efficace et durable.....	5
→ Pour le droit à des services publics efficaces.....	5
→ Pour le droit à des loisirs accessibles.....	5
→ Pour le droit à participer au débat public.....	5
→ Pour le droit à une information pertinente et à la transparence administrative.....	6
Modalités de mise en oeuvre.....	7

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de MedCités, la Commune de Tunis et l'AMB et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



Novembre2022

## VISION COMMUNE

Nous, acteurs du développement ayant participé au processus d'élaboration de la Stratégie de Développement de la Ville de Tunis (SDVT), confirmons notre engagement à mettre en œuvre la vision adoptée pour le territoire :

**Faire de Tunis une capitale durable et inclusive, moteur d'un territoire métropolitain organisé et résilient, qui innove et rayonne économiquement et culturellement aux échelles nationale et internationale, disposant d'un axe central attractif et accueillant et des quartiers favorisant la mixité sociale et fonctionnelle. Ce territoire métropolitain sera porté par une gouvernance locale, capable de mobiliser les acteurs et d'assurer l'adhésion des citoyens autour d'objectifs partagés.**

A ce titre, nous nous engageons à collaborer et à mettre à profit nos compétences et moyens respectifs pour bâtir des politiques publiques et mettre en œuvre des stratégies, des programmes et des projets qui concourent à réaliser cette vision et à respecter les principes et valeurs qui en découlent.

Nous nous engageons à nous référer à la SDVT ainsi qu'aux principes et valeurs énoncés dans la présente Charte pour tout exercice de planification, de programmation, de gestion ou toute activité à entreprendre pour et sur le territoire de la Ville de Tunis.

## VALEURS PARTAGEES

La Charte de la Ville de Tunis proclame au bénéfice du citoyen, habitant, travaillant ou de passage, le droit à une qualité de vie basée sur les principes fondamentaux des droits de l'homme.

Nous reconnaissons que la ville est un espace collectif appartenant à ses habitants qui ont le droit d'y bénéficier des conditions de l'épanouissement politique, social et environnemental tout en y assumant leurs devoirs dans un esprit de solidarité.

En signant la présente Charte, nous reconnaissons, adhérons et nous engageons à observer les droits qui découlent de la SDVT exposés ci-après.

## ENGAGEMENTS

### → Pour le droit à une ville inclusive

Nous œuvrons à garantir la non-discrimination tenant à la couleur, l'âge, le genre, la langue, la religion, l'opinion politique, l'origine ethnique, géographique ou sociale, ou les revenus.

A cette fin, nous nous engageons à aménager l'espace public et à offrir des services publics accessibles et adaptés aux besoins de tous.

Nous reconnaissons que les citoyens les plus vulnérables ont droit à des mesures spécifiques d'inclusion. À cet effet, nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour :

- Intégrer pleinement les personnes vulnérables et à besoins spécifiques à la vie de la cité,
- Intégrer les besoins des personnes vulnérables et à besoins spécifiques dans l'aménagement résidentiel, des espaces de travail de loisirs, ainsi que des équipements, des transports et des espaces publics.
- Intégrer économiquement et socialement les personnes et les groupes vulnérables ou à besoins spécifiques tout en évitant les regroupements exclusifs.

Nous reconnaissons à tous, sans distinction, le droit d'accès à un logement décent et œuvrons à favoriser la promotion et la production de logements sociaux ainsi que d'espaces d'accueil destinés aux groupes et personnes vulnérables, sans soutien familial, à besoins spécifiques ou en situation de précarité économique.

### → Pour le droit à l'initiative économique

Nous nous engageons à encourager les initiatives économiques inclusives, durables et innovantes, à promouvoir l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire et l'économie verte et à agir pour renforcer le rayonnement économique international de la ville de Tunis.

Par ailleurs, nous nous engageons à mettre en œuvre toutes les mesures pour mettre en adéquation l'offre et la demande en termes d'emploi et à accompagner les personnes à la recherche d'un emploi par la formation et l'appui pour qu'elles puissent soit réintégrer le monde du travail soit initier des projets personnels.

### → Pour le droit à un environnement sain

Nous nous engageons à assurer le droit des citoyens à un environnement sain. Pour atteindre ce but, nous adoptons des pratiques respectueuses de l'environnement et protégeons, valorisons et développons les espaces verts et les sites naturels de la ville de Tunis.

Nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la résilience du territoire face aux risques climatiques, environnementaux, économiques et sociaux. A ce titre, nous nous engageons à évaluer ces risques et à travailler en concertation pour les éviter ou à en diminuer les impacts pour les citoyens et les entreprises.

Nous nous engageons par ailleurs à respecter les mesures préventives de santé publique décidées à l'échelle nationale et internationale. Nos aménagements n'encourageront pas la concentration des foules ni la propagation d'éventuelles épidémies.

### → **Pour le droit à l'initiative culturelle**

Nous encourageons le développement de la vie culturelle locale dans le respect de la diversité.

A ce titre, nous favorisons et encourageons les initiatives dans ce domaine par la mise à disposition des artistes, des citoyens et des associations, les espaces publics pour entreprendre des activités culturelles, artistiques et sociales.

Nous encourageons également tout projet culturel ayant pour but d'approfondir le sentiment de l'appartenance au territoire.

### → **Pour le droit à un patrimoine sauvegardé et valorisé**

Nous, acteurs de la ville, nous nous engageons à respecter le patrimoine naturel, historique, architectural, culturel et artistique de la ville et à promouvoir la rénovation et l'exploitation durable du patrimoine existant.

### → **Pour le droit à un transport efficace et durable**

Nous, acteurs de la ville de Tunis, reconnaissons le droit des citoyens de la ville à des moyens de transport efficaces et accessibles sans discrimination, avec des modalités assurant la dignité et la sécurité des passagers, économes en énergie et limitant les rejets des gaz à effet de serre.

Nous nous engageons à favoriser les modes doux de transport et à les intégrer dans la planification et l'aménagement de la voirie et des espaces publics.

### → **Pour le droit à des services publics efficaces**

Nous, acteurs de la ville, mettons tout en œuvre pour assurer l'efficacité des services publics et leur adaptation aux besoins des usagers en prenant soin d'éviter toute situation de discrimination ou d'abus.

Les acteurs signataires se doteront d'instruments d'évaluation de leur action et tiendront compte des résultats.

### → **Pour le droit à des loisirs accessibles**

Nous, acteurs de la ville de Tunis, reconnaissons le droit aux loisirs à tous les citoyens. Nous engageons à réaliser des espaces ludiques de qualité ouverts à tous sans discrimination.

Nous nous engageons aussi à favoriser la pratique des sports et nous nous assurerons que les ouvrages et équipements requis soient mis à la disposition de tous les citoyens.

### → **Pour le droit à participer au débat public**

Les droits d'association, de réunion et de manifestation sont garantis à tous dans la ville, dans le cadre du respect de la loi.

Les acteurs signataires encouragent la vie associative comme expression de la citoyenneté, dans le respect de son autonomie. Dans ce but, nous nous engageons à :

- offrir des espaces publics pour l'organisation de réunions ouvertes et de rencontres informelles,
- assurer le libre accès de tous à ces espaces dans le respect des réglementations,
- faciliter l'accès aux débats publics,
- permettre aux citoyens et aux associations d'exprimer et de faire entendre leurs opinions, soit de façon directe lors des instances officielles, soit à travers les réunions publiques et l'action populaire.

Nous œuvrons à favoriser un accès paritaire des citoyennes et des citoyens au débat public et à leur implication effective dans la gouvernance du territoire de Tunis.

### → **Pour le droit à une information pertinente et à la transparence administrative**

Nous reconnaissons que les citoyens de la ville sont en droit d'être informés de tout ce qui concerne la vie sociale, économique, culturelle et administrative locale. Les seules limites en sont le respect de la vie privée des personnes et la sécurité publique. A ce titre, nous nous engageons à la diffusion, par les moyens appropriés pour atteindre le citoyen, d'une information pertinente, à jour et accessible.

Nous nous engageons à garantir la transparence de l'activité administrative. Les citoyens sont mis en mesure de connaître leurs droits et leurs obligations politiques et administratives par une publicité compréhensible et mise à jour périodiquement.

## MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La Charte de la Ville de Tunis est adoptée par les acteurs signataires qui s'engagent moralement à en adopter les principes, à garantir aux citoyens les droits qui y sont inscrits et à mettre en œuvre, dans la limite de leurs attributions et leurs moyens, les engagements y figurant.

La présente Charte a un caractère incitatif et ne peut fonder un recours judiciaire ou administratif de quelque nature qu'il soit.

L'adhésion à la Charte est ouverte à tous les acteurs de la Ville de Tunis : organisations publiques, collectivités locales, société civile, organisations professionnelles et organismes privés.

L'engagement à la Charte demeure ouvert et les signataires s'engagent à en faire la promotion auprès de leurs partenaires et à en élargir le champ d'adhérents.

Les signataires de la Charte s'engagent à la disséminer auprès de leurs services et personnels, tout en les sensibilisant par rapport aux engagements pris.

Ils s'engagent à mettre en place des procédures et des modalités d'implémentation de la Charte qui contribuent à la concrétisation des droits qui y sont énoncés dans la planification, programmation, réalisation et gestion des composantes de la ville.

Ils s'engagent à favoriser le partenariat et le réseautage entre eux, à mettre à profit la collaboration entre des entités publiques, privées et de la société civile et à innover dans le montage des projets, programmes et stratégies découlant de la SDVT et pour lesquels les moyens ordinaires sont insuffisants.

Ils s'engagent à impliquer systématiquement le citoyen dans le processus décisionnel des projets et programmes qui le concernent et à encourager toute initiative privée ou associative ayant pour finalité l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.



## PARTENAIRES ADHERENTS
